

D 2023 17 07 089

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 17 Juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, D. GANNE, J-O. RABOT, G. MASRARI, M. GRENIER, C. TOWNSEND, J-M. PALINIEWICZ, C. BIOLAY, J. DAZIN, H. GRANGE, V. KRYCK, M. FOURNIER, A. NEUSSER, L. JACQUEMET

Absents :

Absents excusés : J. DIZERENS, P. GUINOT, A. BOUSSER, Y. DUMAS, M. CHALENDAR

Procurations: A. BOUSSER à C. BIOLAY, Y. DUMAS à O. GUICHARD, P. GUINOT à G. MASRARI, J. DIZERENS à M. GRENIER, M. CHALENDAR à H. GRANGE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative

### 16. Foncier – Convention de servitude pour la pose d'ouvrages de distribution gaz avec GRDF – AD 122

En 2013, la commune avait signé une convention de servitude pour la pose d'un réseau de distribution Gaz pour l'alimentation de l'école Arc-en-Ciel sur la parcelle AN°122 supportant la voirie d'accès à l'école.

La construction des immeubles Les Fermes d'Ornex – route de Villard, nécessite un branchement sur le réseau GRDF présent en servitude, avec la création d'une canalisation souterraine sur la parcelle AD n° 122, propriété de la Commune d'Ornex.

Ainsi, afin de permettre l'installation de ces équipements, il est nécessaire de mettre en œuvre une convention de servitude pour la réalisation des travaux et l'entretien futur de cet ouvrage. Cette convention est signée entre GRDF en tant que gestionnaire de réseau et la Commune d'Ornex en tant que propriétaire.

Pour cela, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude avec GRDF. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitude avec GRDF et tous les documents liés pour les parcelles AD 122.

Fait à Ornex, le 21 juillet 2023

La secrétaire de séance,  
L. JACQUEMET

Le Maire,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 21 juillet 2023

Affiché le : 21 juillet 2023

O. GUICHARD  
Maire